

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Points d'attention accueil des élèves ukrainiens
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Rappel mouvement complémentaire par INEAT EXEAT
 - ✓ Détachement dans le corps des attachés d'administration de l'état
 - ✓ Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Semaine de la marche et du vélo à l'école
 - ✓ Campagne colos apprenantes
 - ✓ Défis langues Occitan n°2 : « Las colors »
 - ✓ Bilan de la 4^{ème} semaine de la maternelle en Haute-Garonne
- **Focus**
 - ✓ Les services de la DSDEN 31 : la DOS1

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole de **niveau 1** s'applique à l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Le port du masque reste obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

Les mesures renforcées d'aération et de lavage des mains sont toujours d'actualité.

- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux parents](#)
- ⇒ [Infographie contact-tracing](#)
- ⇒ [Attestation professionnelle délivrance d'autotests](#)

La cellule santé est joignable par mail cellule-sante@ac-toulouse.fr ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Fonctionnement de l'école

- **Points d'attention accueil des élèves ukrainiens**

- Scolarisation des élèves

La lettre cosignée par le ministre de l'éducation nationale et son homologue ukrainien doit être systématiquement remise aux élèves ukrainiens

- ⇒ [Lettre en français](#)

- ⇒ [Lettre en ukrainien](#)

- Maintien de la continuité pédagogique en ukrainien

Le ministère de l'éducation nationale ukrainien met à disposition les manuels dématérialisés pour le premier degré [ici](#)

Pour les élèves du premier degré, cette continuité pédagogique pourra être proposée sur des temps périscolaires ou extrascolaires. **Il convient d'intégrer ces élèves dans les classes ordinaires, pour qu'il puissent progresser rapidement en langue française.**

- Vaccinations obligatoires des enfants et accueil en milieu scolaire

Les élèves sont admis provisoirement pour une durée de 3 mois peu importe leur statut vaccinal. Cette période doit permettre de procéder aux vaccinations obligatoires manquantes.

Il conviendra d'orienter les familles vers les services compétents.

Les coordonnées des centres de vaccination, des centres de santé et des services départementaux de PMI vous seront communiqués prochainement.

- Assurance scolaire

Aucune disposition réglementaire n'impose d'assurance pour suivre les activités obligatoires d'une scolarité en établissement. L'assurance est donc facultative.

En revanche, les activités facultatives (visite d'un musée, séjour linguistique etc.) et la cantine sont soumises à la souscription obligatoire d'une assurance.

Pour les élèves en situation précaire (Ukrainiens et autres) une assurance collective peut être prise par l'OCCE de l'école ou l'USEP (MAE assurance association loi 1901).

- Le Service Civique

Les volontaires en Service Civique dans les établissements scolaires peuvent être mobilisés pour apporter un soutien à toutes les actions menées auprès des élèves ukrainiens.

- Elèves à besoins particuliers

Des élèves à besoin particuliers (en situation de handicap ou autre) sont parfois inscrits dans les écoles.

En cas de difficultés persistantes nous vous remercions d'en référer à votre IEN pour trouver une solution adaptée.

Gestion des personnels

- **Rappel mouvement complémentaire par INEAT EXEAT**

Le dossier doit parvenir à la DPE5 au plus tard le vendredi 29 avril.

⇒ [La circulaire et les annexes](#)

- **Détachement dans le corps des attachés d'administration de l'état**

L'accueil dans le corps des attachés d'administration de l'État (AAE) de près de 150 personnes (enseignants mais aussi conseillers principaux d'Éducation (CPE) et psychologues de l'Éducation nationale (PSY-EN), au niveau national, est proposé, dès septembre 2022. Ce dispositif permet d'offrir aux personnels volontaires une diversification de leur parcours ou une reconversion professionnelle. L'accueil d'agents expérimentés, aux profils différents, doit donner à chacun la possibilité de contribuer à la transformation du service public d'éducation.

Dossier de candidature :

- Demande de détachement : [Formulaire de candidature](#)
- curriculum vitae ;
- une lettre de motivation permettant d'apprécier ses compétences, ses aspirations et ses motivations pour rejoindre, temporairement ou définitivement, la filière administrative.

Les dossiers de candidature devront être adressés par courriel à l'adresse dpae-rb@ac-toulouse.fr avant le 20 avril 2022.

⇒ [Lien vers le site académique](#)

- **Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle**

Les campagnes d'accès au grade de professeur des écoles classe exceptionnelle ne nécessitent pas d'actes de candidatures.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [L'annexe 1 - Barème](#)

Pédagogie et partenariat

- **Semaine de la marche et du vélo à l'école**

La semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports **du 16 au 20 mai 2022**, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur.

Elle s'articule avec l'opération « [Mai à vélo](#) » organisée depuis 2021 par un collectif d'acteurs nationaux du vélo.

A l'école, la semaine nationale de la marche et du vélo pourra permettre **de valider les compétences de l'attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée au élève de cycle 3.

La validation des compétences de l'APER, spécifiquement celles de l'enfant rouleur, contribue également à la validation du bloc 2 du Savoir rouler à vélo (SRAV)

- ⇒ [Le courrier](#)
- ⇒ [Le livret pédagogique](#)
- ⇒ [Education aux mobilités actives et citoyennes](#)

- **Campagne colos apprenantes**

Cette opération est reconduite pour 2022 durant les vacances d'Eté et d'Automne afin de permettre aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté sociale ou éducative de partir en séjour de vacances selon les modalités de l'instruction DJEPVA du 14 mars 2022.

En 2021 Ce programme a permis aux enfants et aux jeunes, durant les vacances de partir hors de leur environnement habituel tout en renforçant les compétences transversales du socle commun de connaissances, de compétences, de culture.

Les équipes éducatives peuvent informer ou accompagner les familles, en difficulté sociale et éducative, de l'opportunité qu'ont leurs enfants de bénéficier de séjours.

- ⇒ [Lien vers le site du Ministère](#)
- ⇒ [Le courrier](#)
- ⇒ [L'instruction du 14 mars 2022](#)
- ⇒ [La fiche de prescription](#)
- ⇒ [Les annexes](#)

- **Défis langues Occitan n°2 « Las colors »**

Les défis langues en Occitan continuent.

Avec l'arrivée du printemps, il vous est proposé un nouveau défi sur la thématique des **couleurs**, des **oiseaux** et des **fleurs** !

Ce deuxième défi, clé en main, s'adresse à toutes les classes non occitanophones de la PS au CM2. Nul besoin de savoir parler occitan, laissez-vous guider par les fichiers audios.

L'équipe académique est à vos côtés pour vous accompagner.

Afin que votre classe obtienne son diplôme de participation à ce défi, merci de renvoyer votre fiche réponse à la Conseillère pédagogique d'occitan : mathilde.barbe@ac-toulouse.fr, ou de la déposer sur [l'espace dédié](#)

- ⇒ RDV sur [Le site défi langue Occitan !](#)

- **Bilan de la 4^{ème} semaine de la maternelle en Haute-Garonne**

La 4^{ème} semaine de la maternelle a eu lieu du 4 au 8 avril

- ⇒ [Lien vers le site académique](#)

Focus

- **Les services de la DSDEN 31**

Direction de l'Organisation Scolaire – DOS1

Cheffe de bureau DOS1 : **Madame Charlotte TRARIEUX**

La DOS 1 a des missions de suivi des postes et des effectifs du 1^{er} degré public et privé sous contrat

- intervient au niveau du 1^{er} degré dans le suivi de la carte scolaire avec notamment la campagne de prévision des effectifs demandée aux directeurs mi-octobre/début novembre
- suit les postes adaptés pour les personnels ayant une altération de leur état de santé en lien avec la DPE5
- suit et transmet les listes principales et les listes complémentaires du CRPE public
- vérifie et valide toutes les demandes d'HSE, IPE, IMP avant paiement par la DPE6
- a en charge également le suivi des Délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
- Au niveau des établissements privés, elle suit les demandes de changement de direction, les demandes de mise sous contrat ou les avenants pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Contact : [**dos1@ac-toulouse.fr**](mailto:dos1@ac-toulouse.fr)

Contact :

[**directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr**](mailto:directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr)

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36